

Chargé de la gestion financière et comptable

J2F32

Gestion financière et comptable - IE

Spécialités

- ◆ Chargé de la gestion financière et comptable des opérations relatives à la paie (gestion et règlement)
- ◆ Chargé de la gestion financière et comptable des contrats de recherche
- ◆ Chargé de la gestion financière et comptable des audits et des contrôles internes financiers et comptables

Mission

Le chargé de la gestion financière et comptable organise les missions relatives à la réalisation, la mise en oeuvre et au suivi des opérations financières et/ou comptables.

Activités principales

- ◆ Animer et encadrer un pôle de gestion dans un ou plusieurs secteurs d'activité de la structure
- ◆ Organiser, planifier et coordonner tout ou partie de la production comptable et/ou financière en respectant les délais et la réglementation applicables à l'établissement.
- ◆ Superviser ou préparer les travaux relatifs à la préparation des états financiers en vue de leur justification devant les différentes instances administratives et organes de contrôle
- ◆ Conseiller les responsables des structures en matière financière et/ou comptable, par la conception et l'actualisation d'outils d'analyse et de reporting.
- ◆ Contrôler la bonne application de la réglementation et proposer, si nécessaire, les mesures correctives.
- ◆ Superviser et animer les travaux de suivi des opérations comptables et financières (plans de contrôle de la dépense et de la recette)
- ◆ Concevoir et faire appliquer des procédures internes en gestion financière, budgétaire et comptable.
- ◆ Suivre et analyser l'évolution de la réglementation comptable et financière et constituer une documentation de référence
- ◆ Transmettre aux utilisateurs des informations pratiques sur les procédures comptables, l'évolution de la législation et de ses conséquences
- ◆ Organiser les différentes étapes du processus de dialogue budgétaire impliquant la structure

- ◆ Organiser le classement et l'archivage des justificatifs des opérations comptables et financières

Compétences principales

Connaissances

- ◆ Connaissance approfondie des règles de la finance publique (règles budgétaires de l'Etat) ·
- ◆ Connaissance approfondie des techniques et des règles de la comptabilité générale et budgétaire de l'État
- ◆ Connaissance approfondie de la gestion financière
- ◆ Connaissance générale du droit public
- ◆ Connaissance générale de la comptabilité analytique
- ◆ Connaissance générale des règles de conservation des pièces comptables
- ◆ Connaissances générales sur le statut et l'organisation des EPST et des établissements d'enseignement supérieur
- ◆ Connaissances générales sur les réglementations financières, comptables et fiscales applicables aux EPST et aux établissements d'enseignement supérieur
- ◆ Bonnes connaissances de l'organisation et du fonctionnement du financement de la Recherche

Compétences opérationnelles

- ◆ Elaborer des outils d'analyse et de synthèse et en rendre compte
- ◆ Confronter la réglementation et sa mise en pratique et corriger les écarts et/ou les dérives constatés
- ◆ Maîtriser les techniques d'encadrement en particulier de délégation et de coordination des activités et des responsabilités
- ◆ Maîtriser les fonctionnalités des logiciels financiers et comptables de la structure
- ◆ Alerter en cas de dysfonctionnements liés aux traitements des opérations de gestion.
- ◆ Faire preuve de capacités d'analyse, de synthèse et de rédaction
- ◆ Savoir planifier les activités de son service et faire respecter les échéances
- ◆ Anglais : compréhension écrite et orale niveau II ; expression écrite et orale niveau II

Formation professionnelle souhaitable

Finance, comptabilité, droit, gestion.

Tendances d'évolution

- ◆ Mise en oeuvre du décret relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP)
 - ◆ Prise en compte de la mise en oeuvre de la LOLF et de la mise en place de la comptabilité analytique
 - ◆ Prise en compte des aspects fiscaux et de la réglementation européenne
 - ◆ Prise en compte de la convergence des pratiques de gestion et des d'outils informatiques aux acteurs de la recherche publique
-